

n'intensifierait les divergences de vue internes, notamment celles qui opposaient les États-Unis à l'Europe occidentale.

Washington et les pays ouest-européens, principaux piliers de la politique canadienne en matière de sécurité, ne s'entendaient pas sur les stratégies de non-prolifération, ni sur les pourparlers concernant la limitation des armes de théâtre et des armes stratégiques, ni sur les défenses stratégiques. Chaque fois que les débats ont abordé la question épineuse du parapluie nucléaire américain protégeant les membres européens de l'OTAN, le Canada a cherché à ne pas prendre parti. Cette attitude est attribuable au fait que le Canada, comme l'a fait observer John Holmes, présente des caractéristiques uniques au sein de l'Alliance, en ce sens qu'il n'appartient ni à l'Europe, ni à l'Amérique, tout en participant des deux à la fois. Notre pays a toujours soutenu qu'il incombe aux puissances européennes de l'OTAN les plus directement touchées d'évaluer les enjeux et de décider de la marche à suivre, chaque fois qu'il est question d'armes nucléaires et de limitation des armements et que les débats concernent directement la sécurité de l'Europe. Pourtant, le Canada demeure un pays nord-américain redevable aux États-Unis des conseils stratégiques qu'ils lui prodiguent; en outre, il apprécie à sa juste valeur le fardeau dont les Américains se sont chargés en se faisant le fer de lance de la dissuasion occidentale.

Pendant les débats que l'OTAN a menés sur la limitation des armements en Europe, le Canada s'est consciemment cantonné dans un silence respectueux qui a voilé le fait qu'en cette matière, sa politique hésitait entre l'orientation continentale et le volet «atlantique». En ce qui concerne la limitation des armements et la stratégie militaire, toutefois, la Conférence de Stockholm différerait des négociations sur la réduction des forces classiques et des forces nucléaires de théâtre. L'adoption de mesures acceptables propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe ne pouvait que renforcer la sécurité de l'Alliance; advenant l'échec d'un tel régime, ou le refus du Pacte de Varsovie de s'y conformer, la sécurité de l'Europe occidentale ne serait pas fondamentalement compromise. Par conséquent, ni un silence respectueux, ni des déchirements internes n'ont paru caractériser la diplomatie canadienne à Stockholm.

Ayant supposé que l'Est et l'Ouest craignaient tous deux que la guerre éclate en Europe par suite d'une attaque surprise ou d'une erreur de calcul (hypothèse qui existe encore aujourd'hui dans la pensée du Canada relativement à la limitation des armements en Europe), notre pays, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, exhorta ses alliés à envisager sérieusement de conclure avec le Pacte de Varsovie un accord sur l'établissement réciproque de postes d'observation terrestres. Pourtant, comme on se méfiait beaucoup des intentions de l'Est et que

négociations sur la limitation des armements, l'accord intervenu entre les membres de la CDE n'influera pas sensiblement sur les activités militaires du Canada en Europe; en effet, il est très rare que notre pays y déploie plus de 13 000 militaires, chiffre qui constitue le seuil au-delà duquel une notification et la présence d'observateurs sont exigés. Toutefois, les dispositions de Stockholm auront sans doute une incidence sur les manœuvres militaires multinationales de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Par conséquent, l'accord conclu par la CDE devrait



l'Alliance craignait de compromettre ainsi sa planification militaire et son état de préparation, le Canada laissa tomber cette initiative. Le moment n'était pas encore venu de faire valoir les avantages d'une telle idée, mais au cours des années 1970, l'OTAN entreprit des études sur les mesures propres à accroître la confiance, dans le contexte de la CSCE et des pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR).

L'accord d'Helsinki adopté en 1975 prévoyait entre autres mesures l'annonce des manœuvres militaires de grande envergure en Europe. Il n'était cependant pas obligatoire de faire une telle notification, et c'est ainsi que l'Occident se mit à bon droit à craindre que l'Union soviétique ne respectât pas l'esprit des dispositions d'Helsinki. Aux yeux de l'Occident et du Canada, les pourparlers de Stockholm offraient l'occasion de remédier à cette lacune, et c'est effectivement ce qui arriva. L'Union soviétique a accepté le principe que le Canada avait aidé à définir et selon lequel tous les pays d'Europe doivent obligatoirement appliquer les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, mesures qui doivent être vérifiables et avoir une incidence militaire sensible.

Le Canada a joué un rôle important à Stockholm, mais il ne comptait pas parmi les principaux intervenants. Comme la plupart des

favoriser la progression vers un autre objectif qui a toujours été au cœur de la pensée canadienne relativement à la limitation des armements et à la sécurité en Europe.

AUX YEUX DU CANADA, LA LIMITATION des armements n'est pas uniquement une dimension de la défense de l'OTAN, mais aussi un moyen d'en arriver à mieux coordonner et à mieux planifier les activités militaires de l'Alliance. Ottawa doit continuer à présenter la limitation des armements en Europe non seulement comme un palliatif politique dans le contexte des décisions épineuses concernant le matériel de l'Alliance, mais aussi comme un élément contrebalançant le penchant de l'OTAN pour les pis-aller face aux multiples problèmes que pose la défense de l'Europe occidentale. Il est à espérer que l'Est et l'Ouest en viendront à voir dans un régime de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe et susceptibles d'avoir une incidence militaire sensible une solution de rechange à un programme de réarmement conventionnel coûteux et (dans le cas de l'Ouest) présentant peu d'attrait politique, programme qui serait axé sur de nouvelles technologies permettant de frapper loin en territoire adverse et risquant par conséquent d'avoir des effets destabilisateurs. Dans une Europe où n'existerait aucune limitation des

armements, l'Occident pourrait bien juger un tel réarmement nécessaire pour compenser l'avantage numérique important dont le Pacte de Varsovie dispose au chapitre des engins conventionnels.

Le régime de mesures susmentionné n'entraînera pas une diminution des capacités classiques du Pacte de Varsovie, mais ce n'en est pas là l'objet non plus. Elles ne représentent pas une étape vers le désarmement, et l'on ne doit pas les percevoir comme telles. Elles visent plutôt à favoriser un équilibre plus stable des forces. Si, de part et d'autre, on respecte l'accord de Stockholm et si l'on en élargit la portée en renouvelant le mandat de la CDE, on commencera à rétablir l'équilibre des forces en Europe. L'accord devrait atténuer l'avantage stratégique que le Pacte de Varsovie détient sur le plan de la préparation opérationnelle, du fait que l'Est puisse recourir à la duperie sous le couvert du secret.

En soi, les mesures propres à accroître la confiance offrent aux adversaires une occasion de communiquer entre eux au sujet de leurs effectifs militaires. Elles sont conçues pour réduire les risques de guerre, plutôt que le nombre des instruments de guerre, grâce aux échanges de renseignements d'ordre militaire. En ce sens, le mot «confiance» fait allusion à la connaissance et à la prévisibilité, plutôt qu'à la «crédulité ou à la foi», deux mots qui n'ont pas vraiment leur place dans le lexique de la stratégie internationale. Le fait que le Pacte de Varsovie ait accepté à Stockholm des mesures de conception essentiellement occidentale constitue la plus importante réalisation de la CDE. Ce succès est attribuable tout autant à la cohésion de l'OTAN qu'à l'intérêt soudain et fortuit de la Russie gorbatchévienne pour le *glasnost*. □

Pour en savoir plus

John Borawski, «Stockholm: Prospect and Retrospect – Confidence and Security Building Measures in Europe», *Parameters: Journal of the US Army War College*, vol. XVI, n° 4, hiver 1986.

Ministère des Affaires extérieures, Canada, *Le Bulletin du désarmement*, hiver 1985-1986 (Supplément: Le Canada à la Conférence de Stockholm), hiver 1986 – printemps 1987.

Allen Lynch, «The CDE Agreement – Achievement and Prospects», *Arms Control Today*, novembre 1986.

Robert Spencer (sous la dir. de), *Canada and the Conference on Security and Cooperation in Europe*, Presses de l'Université de Toronto, Toronto, 1985.